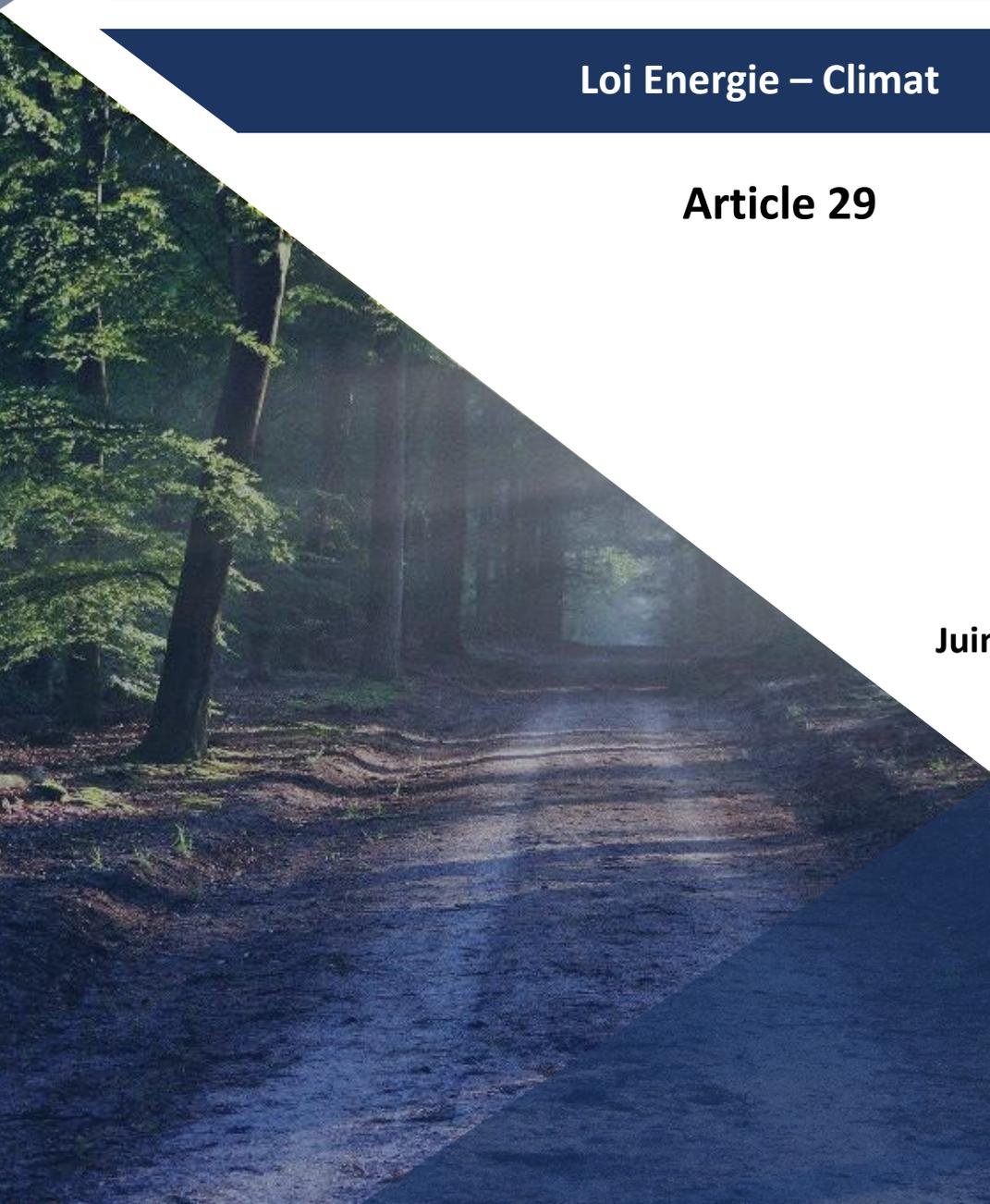


**Rapport 2022**

**Loi Energie – Climat**

**Article 29**

**Juin 2022**



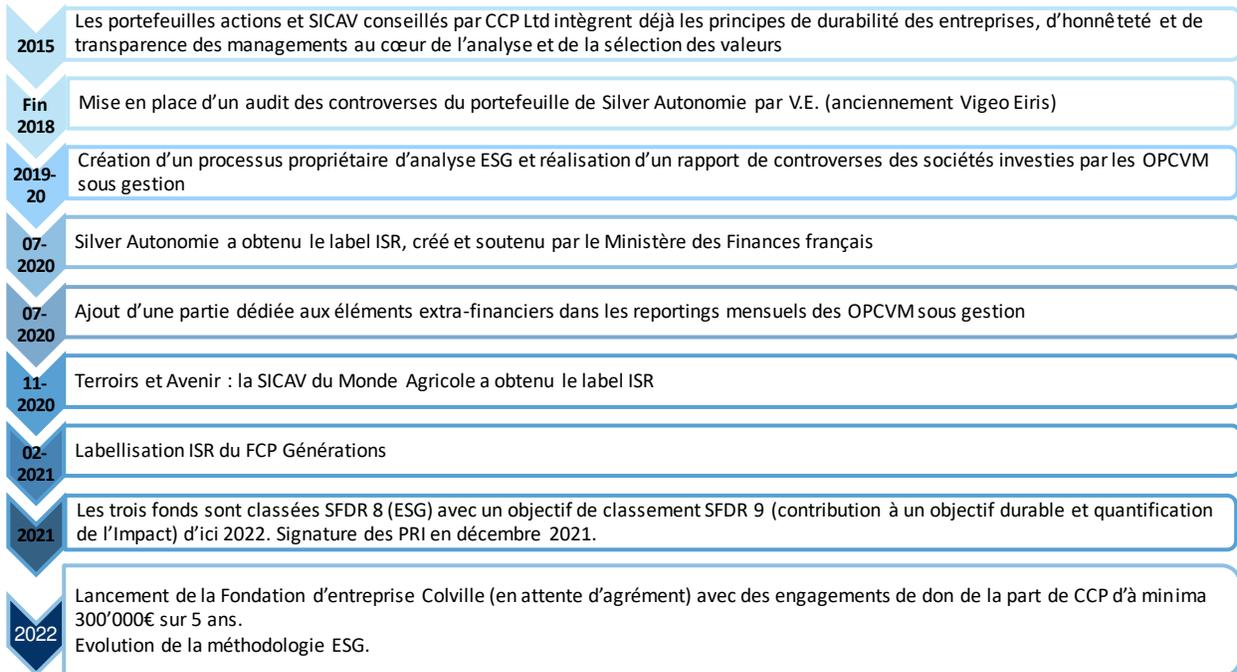


# Sommaire

1. La démarche ESG de Colville.....	4
1.1 Historique de la démarche ESG de Colville .....	4
1.2 La méthodologie d'investissement Colville.....	5
1.3 Des thématiques d'investissement durables .....	6
1.4 L'analyse ESG, la notation et l'exclusion .....	7
1.5 L'analyse des controverses .....	8
1.6 Le dialogue avec les entreprises .....	8
1.7 L'engagement actionnarial.....	9
1.8 Moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères ESG pris en compte .....	10
1.9 Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label... ..	12
2. Moyens humains, financiers et techniques déployés .....	13
2.1 Moyens humains.....	13
2.2 Moyens techniques.....	13
2.3 Moyens financiers.....	13
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance .....	14
4. Informations relatives à la taxonomie européenne .....	15
5. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs et vote en assemblées générales...15	
5.1 Stratégie d'engagement et de vote.....	15
5.2 Impact de nos actions .....	16
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	22
6.1 Rapport d'impact : calcul de l'empreinte carbone.....	22
6.2 L'engagement de Colville Capital Partners en matière d'enjeux climatiques auprès de ses émetteurs en portefeuille :.....	28
6.3 Les critères du pilier « Environnemental » de la notation ESG déployée par Colville Capital Partners.....	29
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	29
8. Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement .....	32
Annexes .....	34
Annexe 1 : Lexique .....	34

# 1. La démarche ESG de Colville

## 1.1 Historique de la démarche ESG de Colville



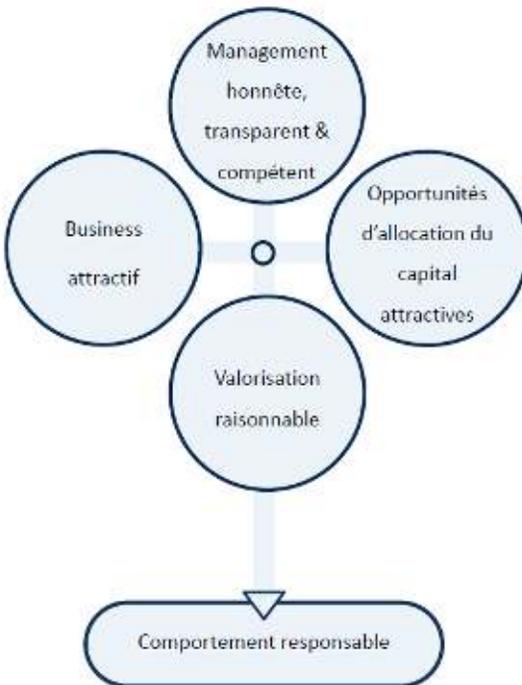
Notre démarche d'investisseur responsable se fonde sur 6 piliers :

Les 6 piliers de la démarche ESG Colville:



## 1.2 La méthodologie d'investissement Colville

Les piliers d'investissement de la méthodologie Colville :



### **Business attractif**

- ✓ Position compétitive durablement avantageuse illustrée par une forte rentabilité
- ✓ Un ou plusieurs avantages comparatifs :
  - Actifs immatériels : effet de réseau, marque, réputation, brevet, économies d'échelle
  - Actifs tangibles : infrastructure et/ou actifs immobiliers
  - Avantages structurels en termes de coûts
- ✓ Faible risque de substitution et de disruption technologique
- ✓ Activité récurrente et prévisible
- ✓ Résilience prouvée face aux chocs macroéconomiques

### **Management honnête, transparent & compétent**

- ✓ Transparence et éthique professionnelle incontestables
- ✓ Culture valorisant le respect de l'entreprise et son succès sur le long terme
- ✓ Culture orientée vers la satisfaction client
- ✓ Prise en compte de toutes les parties prenantes
- ✓ Alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires
- ✓ Capacité à identifier et à mener à bien des opportunités de croissance profitables
- ✓ Rationalité du management pour redistribuer du capital excédentaire aux investisseurs

### **Opportunités d'allocation du capital attractives**

- ✓ Présence d'opportunités de croissance pour l'entreprise sur son marché cœur
- ✓ Lancement des nouveaux produits et services à fort potentiel
- ✓ Opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur

### **Valorisation raisonnable**

- ✓ Retour visé entre 10% et 15% par an sur le moyen terme
- ✓ Focus sur la capacité à générer des Free Cash Flow à horizon 5 ans et 10 ans

### **Comportement responsable**

- ✓ Prises dans leur ensemble, les entreprises du portefeuille ont intégré l'importance des principaux enjeux du développement durable : réchauffement climatique, biodiversité, transition énergétique, préservation de la santé...
- ✓ Chaque entreprise a un programme d'actions destiné à répondre aux enjeux d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG).

### 1.3 Des thématiques d'investissement durables

Les fonds gérés par Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

Nom du fonds	Thème d'investissement	Approche ESG	Label ISR
Silver Autonomie	Maintien à domicile des séniors. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration de qualité de vie pour les personnes âgées et leur permettre de mieux vivre de manière autonome.	Sélectivité	
Terroirs et Avenir	Accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration des conditions de travail et/ou des conditions de vie des acteurs du monde agricole.	Sélectivité	
Colville Générations	Thématiques et entreprises intergénérationnelles. Chaque valeur en portefeuille doit répondre à des problématiques dont les enjeux se déclinent sur des horizons pluri-générationnels.	Sélectivité	

Aujourd'hui, l'ensemble des fonds gérés par Colville Capital Partners est classé article 8 de la réglementation SFDR<sup>1</sup>. Nous souhaitons faire passer l'ensemble de nos fonds article 9 durant l'année 2022. Ainsi, nous mettons en place des rapports de KPI<sup>1</sup>s afin de quantifier l'impact de nos fonds sur leurs thématiques respectives.

Au 31 décembre 2021, 100% de nos encours, soit 513 438 357€, sont classés article 8. Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et Colville Générations sont labélisés ISR<sup>1</sup>. La SICAV nourricière Colville Invest (10 950 959€ d'encours au 31/12/2021) ne dispose pas du label ISR mais ses deux compartiments (Silver Autonomie Invest et Colville Générations Invest) sont investis à hauteur de 85% minimum dans leur fond maître respectif (Silver Autonomie et Colville Générations) qui disposent eux, du label ISR.

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 - Lexique

## 1.4 L'analyse ESG, la notation et l'exclusion

100% des encours gérés par Colville Capital Partners intègrent un processus d'analyse et de notation ESG. Les critères E, S et G font l'objet d'une analyse détaillée, entreprise par entreprise.

	<b>E</b> Environnement	<b>S</b> Social	<b>G</b> Gouvernance
<b>Silver Autonomie</b>	Existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise pour réduire les émissions de G.E.S.	Impact positif sur l'autonomie et le maintien à domicile à des seniors	Indépendance du conseil d'administration
<b>Terroirs et Avenir</b>	Existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise pour réduire les émissions de G.E.S.	Impact positif sur les conditions de vie et de travail des agriculteurs et acteurs du monde rural	Indépendance du conseil d'administration
<b>Colville Générations</b>	Existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise pour réduire les émissions de G.E.S ainsi que la capacité de l'entreprise à agir en faveur du recyclage direct et indirect et/ou de la biodiversité	L'intégration des femmes, des handicapés, des minorités au sein de l'entreprise ainsi qu'une approche positive et inclusive en faveur des communautés locales	Indépendance et féminisation du conseil d'administration

Pour Silver Autonomie, une exclusion est établie pour toutes les entreprises n'ayant pas un impact positif sur la thématique du fonds et/ou pour les sociétés affichant un score ESG inférieur à 1.5/3 (représentant au moins 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers).

Pour Terroirs & Avenir : la SICAV du Monde Agricole, une exclusion est établie pour toutes les entreprises n'ayant pas un impact positif sur la thématique du fonds et/ou pour les sociétés affichant un score ESG inférieur à 1.5/3 (représentant au moins 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers).

Pour Colville Générations, les 20% d'entreprises de l'univers aux plus faibles scores ESG sont exclues.

Par ailleurs, Colville Capital Partners a adopté pour l'ensemble de ses fonds, une politique d'exclusion des sociétés ne respectant pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo. Elle vise à exclure de ses univers d'investissement, les sociétés ayant un lien avec :

- Le financement,

- Le développement,
- La production,
- La commercialisation,
- La distribution,
- Le stockage,
- Le transport,

Des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel.

## *1.5 L'analyse des controverses*

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles gérés par Colville font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses est avant tout une analyse qualitative. Elle est développée dans un rapport de controverses.

## *1.6 Le dialogue avec les entreprises*

L'équipe de Colville s'appuie sur un échange et un dialogue constant avec le management et les services dédiés aux relations investisseurs des entreprises aussi bien sur des sujets financiers qu'extra-financiers.

Si une entreprise en portefeuille s'avère faire face à des signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse ces signaux et leur gravité. Un dialogue peut alors être engagé avec l'entreprise afin de comprendre la manière dont elle réagit et les différentes solutions mises en place.

A plusieurs reprises, Colville Capital Partners a choisi de vendre certaines positions, jugeant que les réponses apportées par les entreprises n'étaient pas suffisantes, à titre d'exemple :

- DaVita a été accusée de financer l'American Kidney Fund pour servir ses propres intérêts économiques. L'American Kidney Fund a notamment été accusé d'encourager les patients dialysés à choisir une couverture santé privée plutôt que le Medicare, ce qui permettait d'augmenter les revenus des prestataires de services de dialyse dont DaVita. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en juillet 2019.
- En 2019, Reckitt Benckiser a été mis en cause concernant le Suboxone, un traitement contre l'addiction aux opiacés. La société aurait caché le caractère addictif du produit et encouragé les médecins à le prescrire à tort. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en décembre 2019.

A l'inverse, des sociétés faisant l'objet de controverses ont pu être conservées dans les portefeuilles gérés grâce à une analyse satisfaisante de la gestion des controverses par les entreprises concernées :

- En 2018, Medtronic a été mis en cause dans plusieurs affaires d'implants défectueux notamment dans le rapport « implant files » du International Consortium of Investigative Journalists. La société s'est montrée proactive dans l'indemnisation de tous les cas d'implants défectueux et a créé un fonds de dédommagement des victimes doté de 35 M\$. De plus, la majorité des cas d'implants défectueux provenait de sociétés rachetées par Medtronic et les dysfonctionnements

dataient d'avant leur rachat. La réponse apportée par la société et les actions engagées ont été jugées satisfaisantes par l'équipe de gestion et nous avons décidé de conserver la position.

## *1.7 L'engagement actionnarial*

Colville Capital Partners a pour objectif de voter à l'ensemble des AG des entreprises présentes dans les portefeuilles gérés.

Nous avons noué un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS). ISS propose des solutions de proxyvoting<sup>1</sup> et nous assiste dans l'analyse des résolutions et la mise en oeuvre de la politique de vote sélectionnée. Nous avons sélectionné la politique de vote nommée « SRI ».

La politique de vote « SRI » considère tout particulièrement les aspects de gouvernance, de rémunération, de structure du capital ainsi que les aspects environnementaux et sociaux :

### **Aspects de gouvernance, de rémunération et de structure d'entreprise -**

Cette politique vise à la création et la préservation de bonnes pratiques de gouvernance et de valeur pour l'entreprise. Cela se reflète notamment par des objectifs d'indépendance et de diversité aux conseils d'administration, d'alignement avec les actionnaires minoritaires, du respect des législations propres à chaque pays.

### **Aspects environnementaux et sociaux -**

Cette politique de vote a pour but de soutenir des pratiques commerciales axées sur le long terme recommandant l'intégration des enjeux environnementaux, le respect et la protection des droits humains et la non-discrimination. Cela se reflète notamment par des reportings ESG, des rémunérations liées à des objectifs ESG et l'adoption de code de conduite.

Notre politique de vote s'inscrit dans une démarche responsable évolutive et destinée à s'améliorer au fil du temps.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 - Lexique

## 1.8 Moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères ESG pris en compte

Plusieurs documents sont mis à disposition de nos investisseurs afin de décrire les engagements ESG de Colville Capital Partners.

Tout d'abord, nous publions annuellement un rapport d'engagement afin de rendre compte des actions et initiatives menées par la société de gestion au cours de l'année.

De plus, dans le cadre du label ISR, nous établissons annuellement un rapport de suivi des performances ESG permettant de rendre compte de l'évolution de 5 indicateurs de performance d'une année sur l'autre entre les fonds et leurs univers d'investissements :

### Performance environnementale

1. Emissions en tonnes équivalent Co2 par M€ de chiffre d'affaires (scope 1 + scope 2 market-based).
2. Part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre.

### Performance sociale

3. Part de femmes dans les effectifs des entreprises.

### Performance en matière de gouvernance

4. Indépendance des conseils d'administration des entreprises.

### Performance en matière de respect des droits de l'homme

5. Entreprises du portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

En outre, Colville Capital Partners a mis en place un rapport de controverse, mis à jour chaque année, qui vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. Il est disponible à tout investisseur, sur simple demande.

**Controverses et points positifs identifiés**

Société	Points positifs identifiés par Colville	Controverses identifiées par Colville	Réponses apportées par la société
	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2017, Charter a lancé l'initiative Spectrum Digital Education pour contribuer à réduire la fracture numérique en formant les personnes à l'utilisation de l'internet haut débit.</li> <li>Charter a engagé plus de 4 M\$ pour les secours aux victimes des ouragans Harvey, Irma et Florence.</li> <li>Charter a créé Spectrum Housing Assist en 2015, afin d'effectuer des réparations essentielles dans les maisons des foyers des plus démunis (plus de 41000 logements rénovés en 2019).</li> <li>En janvier 2021, Charter a dévoilé son projet de fourniture d'accès à l'internet haut débit pour les zones rurales de 24 États des États-Unis. La société va investir 5 Mds\$ pour adresser un million d'habitant non équipés. Ainsi, la société aide les agriculteurs à mieux s'organiser et à mettre en place l'agriculture de demain.</li> <li>Charter a déclaré en mars 2021 que tous ses employés gagneront désormais au moins 18 dollars de l'heure, ce qui constitue un pas important vers son objectif de porter son salaire minimum à 20 dollars de l'heure en 2022.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 2015, le câblodistributeur aurait refusé de distribuer les chaînes du studio Entertainment Studio dirigé par Byron Allen. Ce dernier argue que la société aurait des motivations discriminatoires envers les personnes de couleur et réclame 10 Mds\$ à Charter.</li> <li>Charter a également été poursuivie en 2019 pour discrimination sexuelle sur sa chaîne Spectrum News NY1 par 7 femmes qui y travaillaient auparavant comme journalistes.</li> <li>En 2020, Charter a été condamnée pour avoir promis des débits internet très élevés que ses clients ne pouvaient pas obtenir en raison de modems obsolètes ou d'une infrastructure limitée.</li> <li>Une enquête est en cours concernant certaines pratiques d'élimination des déchets en Californie pour savoir si elles violent le code de santé et de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La société a réglé à l'amiable le litige pour un montant non dévoilé.</li> <li>Charter a rejeté les allégations, jugeant le procès sans fondement. Parmi le personnel à l'antenne de NY1, 57% sont des femmes, 55% ont plus de 40 ans et 25% sont des femmes de plus de 40 ans. Un accord à l'amiable a été trouvé entre la chaîne et les journalistes, ces dernières ont depuis quitté la société.</li> <li>Charter a accepté de payer des dommages et intérêts dans plusieurs États américains pour régler le litige.</li> <li>Charter coopère avec les enquêteurs. Bien que la société ne soit pas en mesure de prédire l'issue de cette enquête, elle ne s'attend pas à ce que le résultat ait un effet significatif sur ses opérations, sa situation financière ou ses flux de trésorerie.</li> </ul>

CONFIDENTIEL ET INTERNE – NE PAS DIFFUSER

Exemple issu du rapport de controverse de Colville Générations.

Enfin, le commentaire de gestion mensuel des fonds inclut une partie extra-financière. L'équipe de gestion y expose l'actualité des entreprises en portefeuilles, dans les domaines environnementaux, sociaux et relative à la gouvernance. Elle y développe également les éventuelles controverses dont les entreprises font l'objet et les actions vertueuses menées.

COLVILLE  
Capital Partners

« **SILVER AUTONOMIE** »  
Rapport de gestion mensuel - décembre 2021  
Fonds Commun de Placement (« FCP ») – Part I : FR0012403855



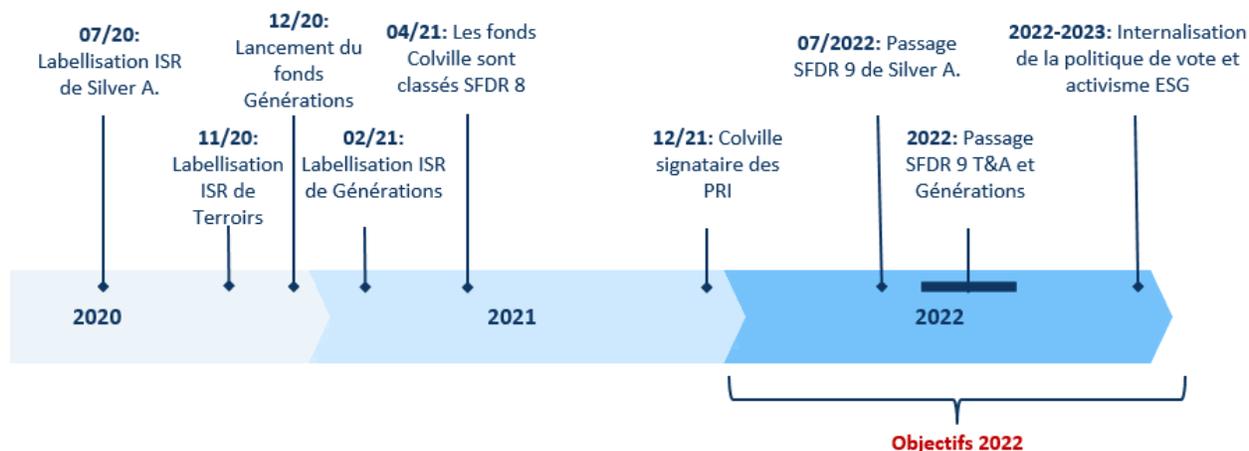
**Commentaire extra-financier**

Le 8 décembre 2021, **Bureau Veritas**, a annoncé le lancement de Clarity, une suite de solutions qui aide les entreprises à gérer leurs feuilles de route ESG et à suivre les progrès de leurs stratégies de durabilité. Au-delà de leur performance financière et de leur capacité à innover, les entreprises sont désormais évaluées sur leur impact positif sur la planète et ses habitants. Les organisations doivent mettre en avant publiquement leurs stratégies RSE et démontrer que les engagements qu'elles prennent sont crédibles et mis en œuvre efficacement. S'appuyant sur sa présence mondiale dans plus de 140 pays, et sur sa capacité unique à collecter des informations via des évaluations sur le terrain, Bureau Veritas a créé Clarity pour aider les décideurs à gérer, dans leurs organisations, la mise en œuvre de leurs politiques en matière de durabilité.

En décembre 2021, un tribunal russe a condamné Google, filiale d'**Alphabet**, à une amende de 98 millions de dollars. Il est reproché à l'entreprise de ne pas avoir supprimé de ses plateformes du contenu jugé illégal. L'amende représente environ 8 % du chiffre d'affaires de Google en Russie. Cette condamnation s'inscrit dans le cadre d'un mouvement plus large dans le pays visant à exercer un contrôle accru sur les grandes entreprises technologiques et le contenu publié sur leurs plateformes. Ce n'est pas la première amende infligée à Google en Russie concernant la modération de son contenu. En effet, la firme pourrait être à nouveau condamnée si elle ne revient pas sur sa décision d'interdire la diffusion d'une chaîne russe « nationaliste » sur ses plateformes.

Exemple issu du rapport de gestion mensuel de Silver Autonomie

## 1.9 Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label...



La démarche ESG de Colville Capital Partners est construite dans une dynamique de constante amélioration. Silver Autonomie a été labellisé ISR en juillet 2020 ; Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, en novembre 2020 et Colville Générations, en février 2021. Ce label vise à identifier les fonds souhaitant concilier « performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité ».

De surcroît, nous sommes devenus signataires des PRI, en décembre 2021. Les PRI regroupent plus de 4 000 investisseurs répartis dans plus de 60 pays qui souhaitent promouvoir un système financier mondial durable. Cette démarche, soutenue par les Nations Unies, engage les investisseurs à suivre 6 principes :

Signatory of:  
 Principles for Responsible Investment

- 1 Prendre en compte des problématiques ESG dans les processus d'analyse et de décision.
- 2 Être un investisseur actif en matière d'ESG (dialogue et vote).
- 3 Exiger un meilleur reporting extra-financier des sociétés en portefeuille.
- 4 Promouvoir l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Collaborer avec les autres signataires pour améliorer l'application des Principes.
- 6 Rendre compte à travers un rapport annuel des progrès dans l'application des Principes.

En avril 2021, nous avons classé l'ensemble de nos fonds SFDR 8. Pour l'année 2022, nous travaillons à quantifier notre approche à impact, afin de revendiquer l'article 9 de la réglementation SFDR et à

améliorer notre grille d'analyse et de notation ESG. Nous avons pour objectif de passer article 9 sur le fonds Silver Autonomie au cours du premier semestre 2022 et avant fin 2022 pour Colville Générations et Terroirs et Avenir.

## **2. Moyens humains, financiers et techniques déployés**

### *2.1 Moyens humains*

Toute l'équipe de Colville Capital Partners, soit 11 personnes au 20 juin 2022, est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, de vote et d'engagement. Nous favorisons une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence notre approche ESG ce qui amène aussi bien les co-présidents du comité d'investissement, les gérants, le responsable du middle office, les analystes et les commerciaux à participer aux sujets d'investissement socialement responsable.

Par ailleurs, pour renforcer ses connaissances en matière de durabilité, Colville Capital Partners est accompagné par le prestataire externe WeeFin, spécialisé en finance durable, pour traiter un vaste panel de sujets liés à l'ESG. WeeFin nous accompagne à travers une formation en continue de nos collaborateurs sur les exigences règlementaires, leur mise en œuvre opérationnelle et, plus généralement, l'amélioration de nos process ESG.

### *2.2 Moyens techniques*

Toute l'équipe Colville est en permanence mobilisée sur les sujets d'ISR et procède à sa propre recherche. Les principales sources utilisées pour analyser les données financières et extra-financières sont :

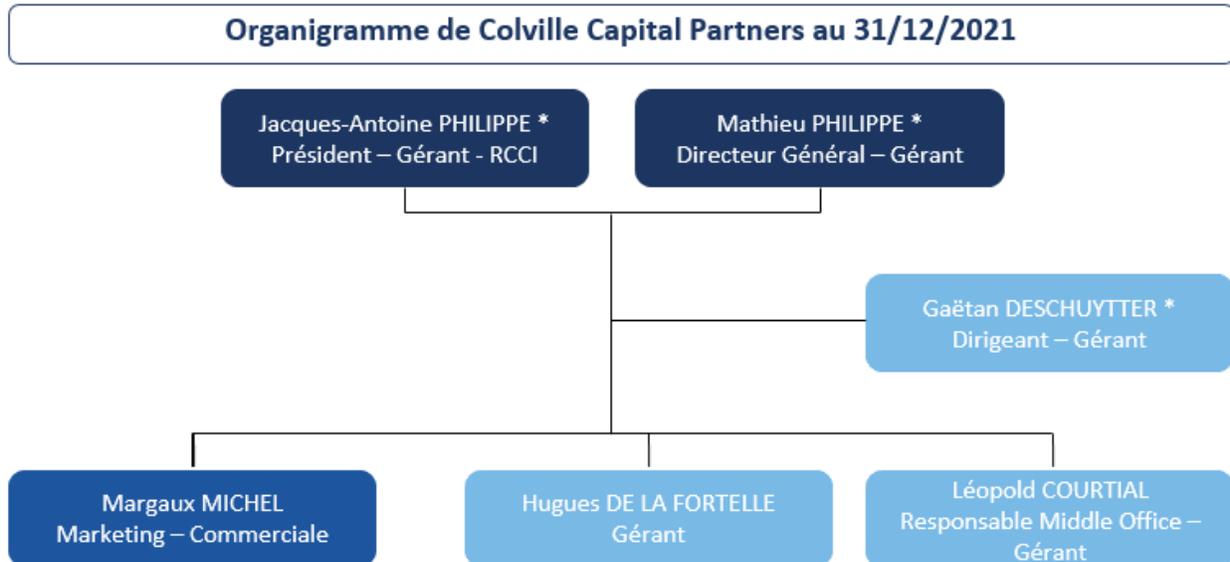
- Bloomberg ;
- ISS pour l'analyse des résolutions soumises au vote lors des AG des sociétés en portefeuille ;
- MSCI ESG Manager ;
- Rapports annuels, rapports ESG (rapports environnementaux, rapport de diversité, rapport sur l'égalité salariale hommes-femmes, autres rapports ESG), journées investisseurs, webinar ESG, publications de résultats, communiqués de presse, webinars, conférences téléphoniques avec les entreprises, etc. ;
- Echange constant avec le management des sociétés en portefeuille ;
- Articles de presse ;
- Données ESG publiques (données diffusées par le Pacte Mondial des Nations Unies par exemple).

### *2.3 Moyens financiers*

En 2021, le budget consacré par Colville Capital Partners à l'ESG s'élève à 57 k€, soit environ 1.9% des charges d'exploitation de l'exercice. Ce budget correspond aux différentes bases de données utilisées pour mener la recherche extra-financière, à l'adhésion aux différentes initiatives (PRI et audit annuel du label ISR) et à l'analyse des projets de résolutions pour les votes en assemblées générales d'entreprises. Cependant, il est important de noter que ce budget ne tient pas compte du budget salarial associé à la mobilisation des équipes sur les sujets d'investissement socialement responsable.

### 3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

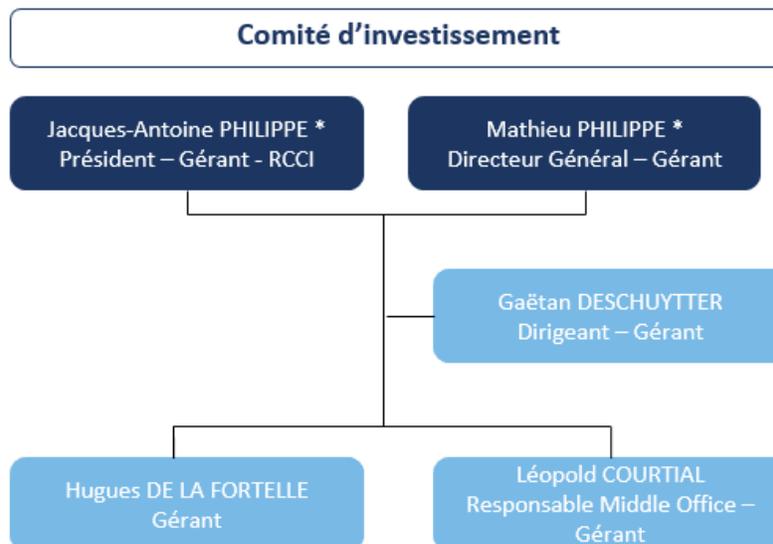
Au 31 décembre 2021, la structure de la gouvernance de Colville Capital Partners est la suivante :



\* Dirigeant au sens AMF.

Colville Capital Partners intègre la durabilité au sein de sa gouvernance notamment à travers son comité d'investissement. Effectivement, tout nouvel investissement fait l'objet d'un comité au cours duquel une analyse extra-financière de l'entreprise est présentée.

Les membres de ce comité sont les suivants :



\* Co-président du comité d'investissement.

Les formations dispensées dans le cadre de la mission avec notre prestataire externe WeeFin, permettent à l'ensemble des membres de Colville Capital Partners, d'améliorer leurs compétences liées à l'ESG.

Enfin, la politique de rémunération de Colville Capital Partners prend en compte les risques de durabilité. La politique s'applique aux rémunérations suivantes :

- La part fixe de la rémunération du collaborateur concerné, qui rétribue sa capacité à répondre aux exigences de son poste de manière satisfaisante,
- La partie variable de la rémunération du collaborateur concerné, qui vise à reconnaître sa performance individuelle, ses contributions et son comportement. Cette part variable sera également dépendante des résultats économiques et des perspectives à moyen / long terme de la société. Elle dépendra des performances financières de la gestion et d'une maîtrise attentive des risques, y compris des risques de durabilité.

Les critères qualitatifs et quantitatifs utilisés pour mesurer la performance du collaborateur comprennent notamment son comportement, sa contribution, la prise en compte des risques de durabilité, les résultats de la société et son niveau de fonds propres réglementaires.

## **4. Informations relatives à la taxonomie européenne**

En 2021, les investissements sous-jacents à nos produits financiers ne prenaient pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Nous ne prenons aucun engagement en matière d'alignement de l'activité avec la Taxonomie européenne. En 2022, nous sommes en train de mettre en place l'ensemble des éléments nécessaires à la prise en compte de la taxonomie européenne au sein de nos OPCVM. Cette prise en compte sera effective à partir de 2023.

## **5. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs et vote en assemblées générales**

L'engagement a des liens forts avec l'analyse et la gestion ISR. Il permet de nourrir l'analyse en améliorant notre compréhension des entreprises et par conséquent de mieux éclairer nos décisions d'investissement. L'engagement permet également d'influer sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises détenues en portefeuille.

### *5.1 Stratégie d'engagement et de vote*

#### **5.1.1 Une analyse des controverses**

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles de Silver Autonomie, Colville Générations et Terroirs & Avenir font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans un rapport de controverses. Une synthèse du rapport de controverses est mise à disposition des investisseurs chaque année. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

#### **5.1.2 Dialogue avec les entreprises**

L'équipe de Colville s'appuie sur un échange et un dialogue constant avec le management des entreprises.

CCPF distingue deux cas :

- Si l'équipe de gestion envisage d'investir dans une entreprise qui, après analyse, s'avère être controversée et que le dialogue avec celle-ci n'aboutit pas à l'aperçu d'une solution pour adresser cette controverse, alors il y a une remise en cause de la thèse d'investissement.
- Si une entreprise en portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse la controverse et sa gravité. Un dialogue peut alors être engagé avec l'entreprise afin de lui adresser la controverse identifiée. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas abouti à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, Colville peut alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.

### 5.1.3 Politique de vote

Afin de matérialiser sa démarche d'investisseur responsable, Colville Capital Partners a noué un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS). ISS propose des solutions de proxy-voting et assiste Colville dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote sélectionnée. Sur la base de nos critères d'investissement et de notre politique ESG, nous avons décidé de contractualiser une prestation de « Proxy Voting » avec ISS et avons sélectionné la politique de vote « SRI ».

La politique de vote « SRI » considère tout particulièrement les aspects de gouvernance, de rémunération, de structure du capital ainsi que les aspects environnementaux et sociaux :

#### **Aspects de gouvernance, de rémunération et de structure d'entreprise -**

Cette politique vise à la création et la préservation de bonnes pratiques de gouvernance et de valeur pour l'entreprise. Cela se reflète notamment par des objectifs d'indépendance et de diversité aux conseils d'administration, d'alignement avec les actionnaires minoritaires, du respect des législations propres à chaque pays.

#### **Aspects environnementaux et sociaux -**

Cette politique de vote a pour but de soutenir des pratiques commerciales axées sur le long terme recommandant l'intégration des enjeux environnementaux, le respect et la protection des droits humains et la non-discrimination. Cela se reflète notamment par des reportings ESG, des rémunérations liées à des objectifs ESG et l'adoption de code de conduite.

Les décisions de vote sont exercées dans l'intérêt des porteurs de parts et en tenant compte des recommandations émises par ISS. Les partenariats avec ISS ont été contractualisés le 29/06/2020 pour Silver Autonomie, le 30/09/2020 pour Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et le 03/02/2021 pour Colville Générations.

## *5.2 Impact de nos actions*

### 5.2.1 Actions engagées envers les sociétés présentant des signaux E, S ou G négatifs

Si une entreprise en portefeuille s'avère être controversée à la suite de signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse la controverse et sa gravité. L'équipe cherche ensuite les solutions mises en place par l'entreprise pour endiguer ces signaux négatifs. Si ces derniers persistent, Colville peut alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.

Plusieurs sociétés ont fait l'objet d'une surveillance accrue en raison de controverses. A titre d'exemples, début janvier 2021, une enquête des journaux Le Monde et Die Zeit a accusé Abbott Laboratories d'avoir

sciemment vendu des appareils de diagnostic défectueux. Les appareils incriminés, les automates Alinity, souffriraient d'importants problèmes de fiabilité à l'origine de pannes très fréquentes. La société aurait eu connaissance de ces problèmes et aurait maintenu la décision de commercialiser les produits. Abbott Laboratories a réagi aux allégations de l'article indiquant que ses « instruments Alinity fournissent des tests fiables et indispensables - y compris pour le Covid 19 - à des milliers de clients à travers le monde » et affirme que « la qualité de ses produits est la priorité absolue d'Abbott ». Abbott a déjà fait face à des controverses, notamment dans le cas des implants défectueux, et Colville a estimé que la société avait toujours réagi de manière satisfaisante, dans un esprit constructif et transparent. La position a été conservée.

Plus récemment, nous avons dialogué avec les représentants de Charter Communications afin d'aborder des sujets financiers et extra-financiers. Nous avons fait le point sur l'environnement concurrentiel (pricing power, concurrence de la fibre, marché du mobile...) et discuté des ambitions de Charter pour améliorer ses performances ESG. Nous avons été rassurés sur ces deux points. Premièrement, Charter gagne des clients sur tous ses marchés et voit dans le mobile une opportunité de croissance significative. Par ailleurs, si la fibre est un concurrent direct, la nécessité de compenser les lourds investissements nécessaires à son déploiement empêche de déclencher une guerre des prix préjudiciable à tout le secteur. En matière ESG, depuis 2020, Charter prend en compte de façon plus significative les enjeux extra-financiers avec un premier rapport sorti en 2021. Un deuxième rapport ESG plus ambitieux a été publié : «2021 ESG Report». Enfin, en avril 2020, la société s'était engagée à augmenter le salaire minimum à 20\$/heure d'ici 2022. Après une première hausse en 2020, à 16.50\$/h puis une seconde revalorisation en 2021, à 18\$/h, le salaire minimum a effectivement été porté à 20\$/h en 2022. Il représente trois fois le salaire horaire minimum légal au niveau fédéral : 7.25\$/h.

A plusieurs reprises, Colville Capital Partners a choisi de vendre certaines positions, jugeant que les réponses apportées par les entreprises n'étaient pas suffisantes, à titre d'exemple :

- DaVita a été accusée de financer l'American Kidney Fund pour servir ses propres intérêts économiques. L'American Kidney Fund a notamment été accusé d'encourager les patients dialysés à choisir une couverture santé privée plutôt que le Medicare, ce qui permettait d'augmenter les revenus des prestataires de services de dialyse dont DaVita. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en juillet 2019.
- En 2019, Reckitt Benckiser a été mis en cause concernant le Suboxone, un traitement contre l'addiction aux opiacés. La société aurait caché le caractère addictif du produit et encouragé les médecins à le prescrire à tort. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en décembre 2019.

## 5.2.2 Vote aux assemblées générales des sociétés en portefeuille

### ○ **Silver Autonomie**

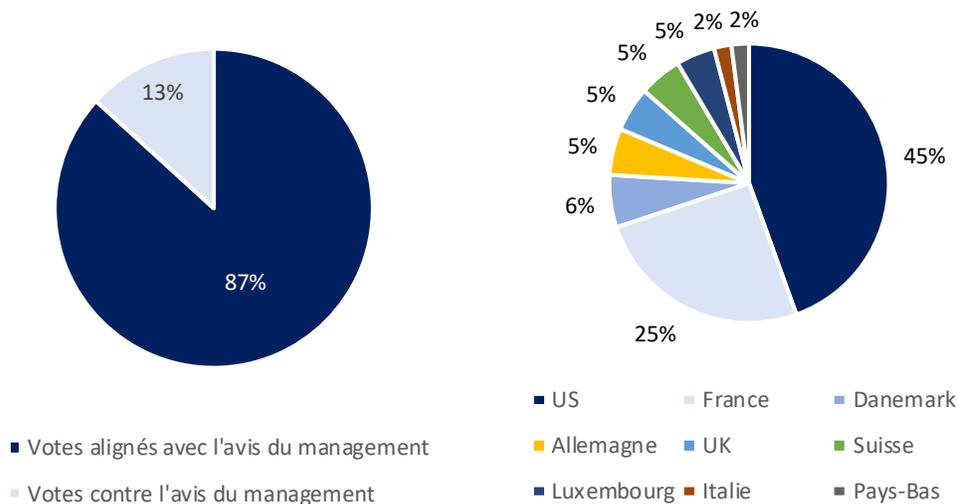
En 2021, Silver Autonomie a participé et voté à 27 des 31 assemblées générales des sociétés en portefeuille. Les 4 assemblées auxquelles le fonds n'a pas participé correspondent à quatre entreprises listées en Suisse - SGS, Geberit, Nestle et Lonza - pour lesquelles nous n'avons pas reçu de bulletins de vote. Des documents supplémentaires étaient nécessaires afin de permettre à ISS de confirmer notre choix de vote auprès du sous dépositaire suisse. Nous avons été informés de cela après les assemblées générales des sociétés ci-dessus et avons depuis fait le nécessaire pour voter à l'ensemble des assemblées

générales des sociétés suisses présentes en portefeuille. Ainsi, nous avons voté le 15 juin 2021, lors de l'assemblée générale de Sonova.

2021	Silver Autonomie
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a été enregistré</b>	<b>31</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	30
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	1
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a participé</b>	<b>27</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	26
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	1
<b>Taux de participation aux assemblées générales</b>	<b>87.1%</b>
Nombre de résolutions soumises au vote	542
Nombre de résolutions votées	445
<b>Taux de vote des résolutions</b>	<b>82.1%</b>

Le taux de participation aux assemblées générales (87%) et le taux de vote des résolutions (82%) sont différents de 100% en raison des assemblées générales de SGS, Geberit, Nestle et Lonza. Au total, 97 résolutions avaient été présentées lors de ces AG, aucune n'ayant pu faire l'objet de vote par la société de gestion.

En 2021, Silver Autonomie a participé à 27 assemblées générales, dont 26 assemblées générales ordinaires et 1 assemblée générale extraordinaire. La société de gestion a voté favorablement aux résolutions dans 91% des cas, défavorablement dans 8% des cas et s'est abstenue dans 1% des cas. Dans 87% des cas, CCPF a voté dans le sens du management. Pour 59 résolutions sur 445, CCPF a voté contre l'avis du management.



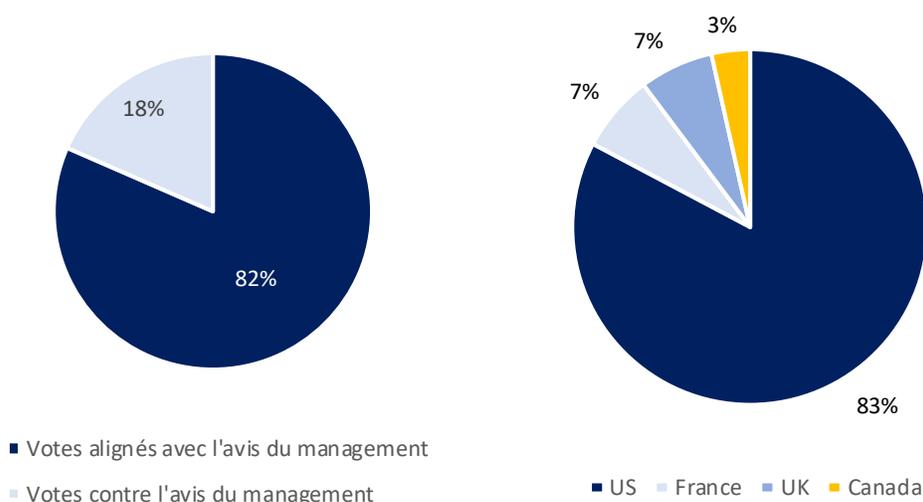
○ **Colville Générations**

En 2021, Colville Générations a participé et voté à l'ensemble des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des sociétés en portefeuille.

2021	Colville Générations
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a été enregistré</b>	<b>22</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	21
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	1
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a participé</b>	<b>22</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	21
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	1
<b>Taux de participation aux assemblées générales</b>	<b>100.0%</b>
Nombre de résolutions soumises au vote	342
Nombre de résolutions votées	342
<b>Taux de vote des résolutions</b>	<b>100.0%</b>

Le taux de participation aux assemblées générales et le taux de vote des résolutions sont de 100%.

En 2021, Colville Générations a participé à 22 assemblées générales, dont 21 assemblées générales ordinaires et 1 assemblée générale extraordinaire. La société de gestion a voté favorablement aux résolutions dans 90% des cas, défavorablement dans 9% des cas et s'est abstenue dans 1% des cas. Dans 82% des cas, CCPF a voté dans le sens du management. Pour 63 résolutions sur 342, CCPF a voté contre l'avis du management.



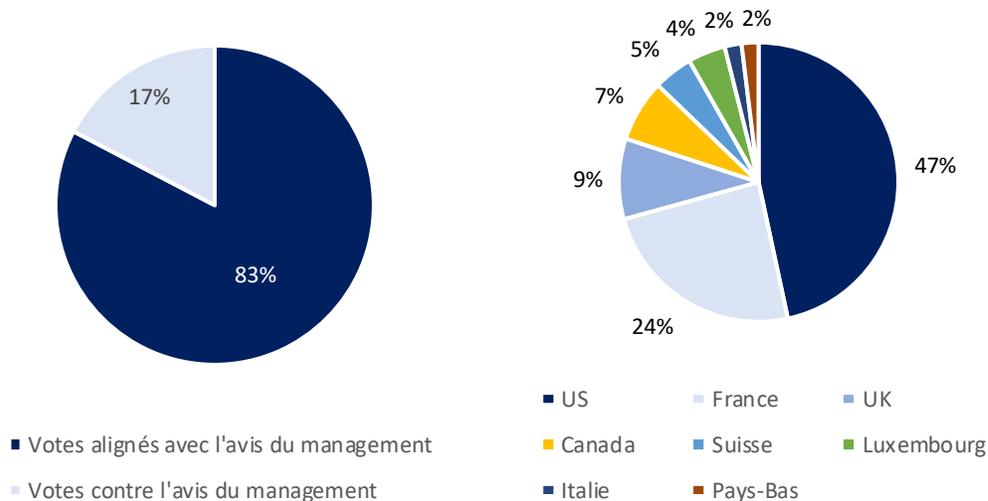
○ **Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole**

En 2021, Terroirs et Avenir a participé et voté à 28 des 29 assemblées générales des sociétés en portefeuille. L'assemblée à laquelle le fonds n'a pas participé correspond à une entreprise listée en Suisse, SGS. En effet, nous n'avons pas reçu de bulletin de vote pour cette assemblée car des documents supplémentaires étaient nécessaires afin de permettre à ISS de confirmer notre choix de vote auprès du sous dépositaire suisse. Nous en avons été informés après que l'assemblée générale ait eu lieu. Nous avons depuis fait le nécessaire pour voter à l'ensemble des assemblées générales des sociétés suisses en portefeuille. Ainsi, nous avons voté le 25 mars 2021, lors de l'assemblée générale de Givaudan.

<b>2021</b>	<b>Terroirs et Avenir</b>
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a été enregistré</b>	<b>29</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	<i>27</i>
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	<i>2</i>
<b>Nombre d'assemblées générales auxquelles le fonds a participé</b>	<b>28</b>
<i>Dont nombre d'assemblées générales ordinaires</i>	<i>26</i>
<i>Dont nombre d'assemblées générales extraordinaires</i>	<i>2</i>
<b>Taux de participation aux assemblées générales</b>	<b>96.6%</b>
Nombre de résolutions soumises au vote	486
Nombre de résolutions votées	461
<b>Taux de vote des résolutions</b>	<b>94.9%</b>

Le taux de participation aux assemblées générales (97%) et le taux de vote des résolutions (95%) sont différents de 100% en raison de l'assemblée générale de SGS. Au total, 25 résolutions avaient été présentées lors de cette AG, aucune n'ayant pu faire l'objet de vote par la société de gestion.

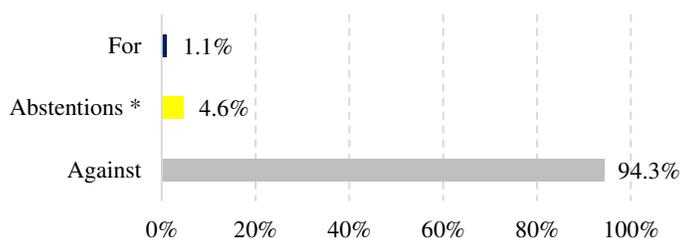
En 2021, Terroirs et Avenir a participé à 28 assemblées générales, dont 26 assemblées générales ordinaires et 2 assemblées générales extraordinaires. La société de gestion a voté favorablement aux résolutions dans 88% des cas, défavorablement dans 11% des cas et s'est abstenue dans 1% des cas. Dans 83% des cas, CCPF a voté dans le sens du management. Pour 80 résolutions sur 461, CCPF a voté contre l'avis du management.



○ **Exemple de résolution**

A titre d'exemple, lors de l'assemblée générale d'Alphabet du 2 juin 2021, nous avons voté en faveur de la modification des statuts de l'entreprise afin de devenir une Public Benefit Corporation. En effet, l'équipe de gestion estime que les certifications B Corp ou Public Benefit Corporation<sup>1</sup> permettent d'identifier des acteurs ayant pris des engagements forts en termes d'ESG. Alphabet met déjà en place de nombreuses initiatives notamment des projets d'énergies renouvelables, de soutien aux petites entreprises, de lutte contre les fausses informations ou de lutte contre les inégalités. Cependant, nous estimons que la modification des statuts de l'entreprise afin de devenir une société d'intérêt public permettrait d'ancrer sa volonté d'avoir un impact positif fort sur l'ensemble des parties prenantes. La résolution a été rejetée par près de 94% des voix.

### Résultat du vote



\* Abstention et « Broker Non-Votes », actions détenues par un courtier pour le compte d'un tiers et pour lesquelles le courtier n'a pas reçu d'instruction de vote sur des questions jugées « non courantes ».

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 - Lexique

## 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Les Accords de Paris signés en 2015 formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels.

À ce jour, Colville Capital Partners prend en considération les enjeux climatiques à travers le calcul de l'empreinte carbone de ses 3 fonds, son engagement avec les sociétés détenues en portefeuille et le pilier « environnemental » de sa notation ESG.

### 6.1 Rapport d'impact : calcul de l'empreinte carbone

Depuis 2021, Colville Capital Partners produit un rapport d'impact annuel pour chacun de ses fonds. Ce document met en avant la performance environnementale, sociale, en matière de gouvernance et de respect des droits de l'Homme.

Pour étudier la performance environnementale, nous utilisons **deux indicateurs** :

- Les **émissions de gaz à effet de serre** pour le calcul de l'empreinte carbone à travers :
  - Le **scope 1** concernant les émissions de gaz à effet de serre directes, générées par l'activité économique d'une société ;
  - Le **scope 2** représentant les émissions de gaz à effet de serre induites indirectement par l'activité de production de l'entreprise, notamment liées à la consommation d'énergie et de chaleur.
- **L'existence ou non d'initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

#### → Méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre

Cet indicateur est calculé en réalisant la somme des émissions en tonnes équivalent Co2 Scopes 1 et 2 (Scope 2 market-based) rapportée au dernier chiffre d'affaires annuel disponible de l'entreprise, exprimé en millions d'euros.

Afin d'éviter tout biais méthodologique, les sociétés ne publiant pas explicitement leurs émissions Scope 2 market based (par exemple, publiant les émissions scope 2 sans détail ou uniquement les émissions scope 2 location-based) n'ont pas été intégrées dans le calcul, d'où un taux de couverture relativement faible. Les sociétés ne publiant que les émissions Scope 1 ou que les émissions Scope 2 market-based ont également été exclues du calcul.

#### → Méthodologie de calcul de l'indicateur relatif à l'engagement des entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

Cet indicateur est mesuré via l'existence ou non d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si une entreprise a formalisé un tel plan alors elle a un score de 1 sur 1. Dans le cas contraire, elle a un score de 0 sur 1.

### Focus sur la performance environnementale des fonds de Colville Capital Partners :

#### ○ *Silver Autonomie*

Pour le fonds Silver Autonomie, Colville Capital Partners publie depuis 2020 un rapport d'impact pour mettre en évidence sa performance environnementale à travers l'empreinte carbone et son indicateur relatif à l'engagement des entreprises en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

→ Émissions des gaz à effet de serre

	Emissions en tonnes équivalent Co2 par M€ de chiffre d'affaires (scope 1 + scope 2 market-based)	Taux de couverture
<b>Silver Autonomie</b>	33.4	59%
<b>Univers d'investissement</b>	95.75	62%

Les entreprises présentes dans le portefeuille du FCP Silver Autonomie et pour lesquelles nous disposons des données émettent en moyenne 33.4 tonnes équivalent Co2 par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé contre 95.75 pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 59% pour le portefeuille Silver Autonomie contre 62% pour l'univers d'investissement.

L'empreinte carbone de l'univers d'investissement est 2.9 fois plus importante que celle du FCP Silver Autonomie.

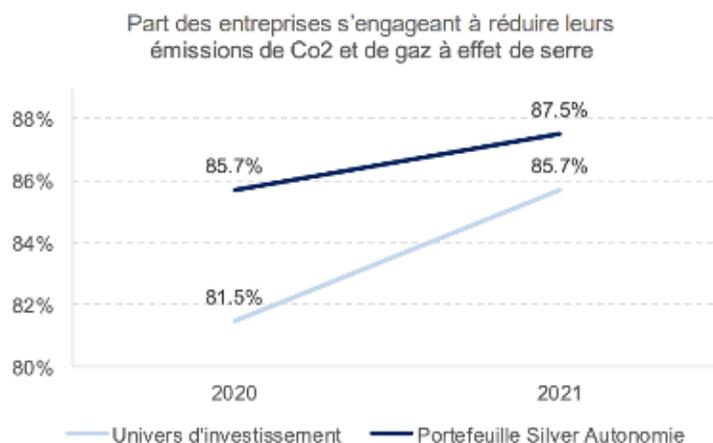
→ Indicateur sur l'engagement des entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

	Part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre	Taux de couverture
<b>Silver Autonomie</b>	87,5%	100%
<b>Univers d'investissement</b>	85,7%	100%

En 2021, 87,5% des entreprises du portefeuille de Silver Autonomie se sont engagées à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre contre 85,7% pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 100% dans les deux cas.

En 2020, cet engagement était de 85,7% pour les entreprises du portefeuille Silver Autonomie contre 81,5% pour l'univers d'investissement.

Par rapport à 2020, la part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre a augmenté de 180 points de base pour les entreprises du portefeuille Silver Autonomie et de 420 points de base pour les entreprises de l'univers d'investissement. Les trajectoires du portefeuille et de l'univers d'investissement sont nettement positives.



*Sources : publications des entreprises, presse*

Pour le FCP Silver Autonomie, le rapport d'impact 2022 n'est pas encore publié à la date de production du rapport Article 29 de la Loi Énergie Climat.

○ ***Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole***

Au même titre que pour le FCP Silver Autonomie, à la date de production du rapport Article 29 de la Loi Énergie Climat, le rapport d'impact de l'année 2022 de la SICAV du Monde Agricole : Terroirs et Avenir n'a pas encore été publié.

→ **Émissions des gaz à effet de serre**

	<b>Emissions en tonnes équivalent Co2 par M€ de chiffre d'affaires (scope 1 + scope 2 market-based)</b>	<b>Taux de couverture</b>
<b>Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole</b>	27.23	39%
<b>Univers d'investissement</b>	147.63	37%

Les entreprises présentes dans le portefeuille de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et pour lesquelles nous disposons des données émettent en moyenne 27.23 tonnes équivalent Co2 par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé contre 147.63 pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 39% pour le portefeuille de la SICAV contre 37% pour l'univers d'investissement.

L'empreinte carbone de l'univers d'investissement est 5.4 fois plus importante que celle de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole.

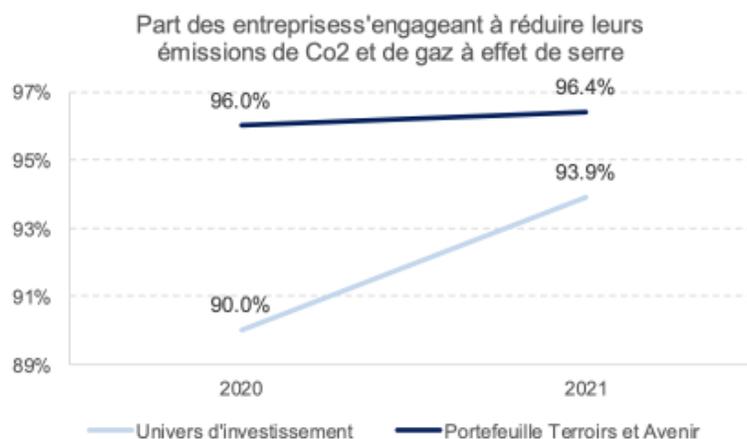
→ **Indicateur sur l'engagement des entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre**

	Part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre	Taux de couverture
<b>Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole</b>	96,4%	100%
<b>Univers d'investissement</b>	93,9%	100%

En 2021, 96,4% des entreprises du portefeuille Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole se sont engagées à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre contre 93,9% pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 100% dans les deux cas.

En 2020, cet engagement était de 96,0% pour les entreprises du portefeuille Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole contre 90,0% pour l'univers d'investissement.

Par rapport à 2020, la part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre a augmenté de 40 points de base pour les entreprises du portefeuille de la SICAV et de 390 points de base pour les entreprises de l'univers d'investissement. Les trajectoires du portefeuille et de l'univers d'investissement sont positives.



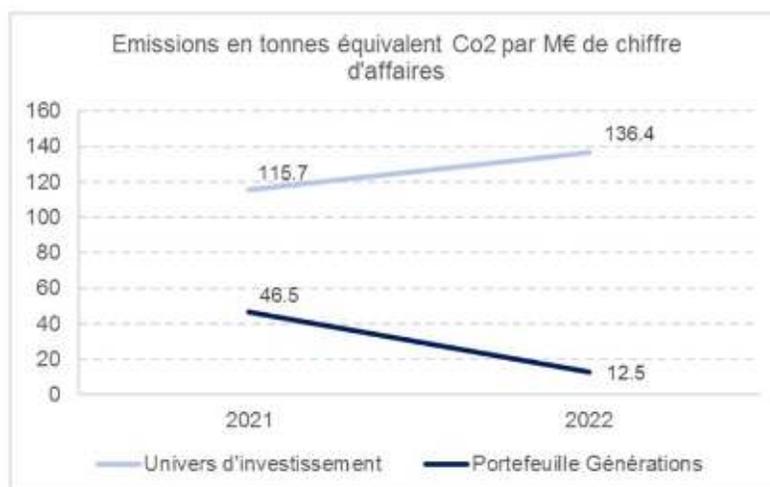
Sources : publications des entreprises

- **Colville Générations :**

→ **Émissions des gaz à effet de serre**

En juin 2022, Colville Capital Partners a constaté une nette amélioration des émissions de gaz à effet de serre de ses émetteurs en portefeuille, par rapport à l'année 2021. De plus, pour améliorer notre analyse de l'empreinte carbone de nos fonds, notre objectif est d'augmenter le taux de couverture. Il est notamment passé de 48% en 2021 à 61% en 2022.

	Emissions en tonnes équivalent Co2 par M€ de chiffre d'affaires (scope 1 + scope 2 market-based)	Taux de couverture
<b>Colville Générations</b>	12.5	61%
<b>Univers d'investissement</b>	136.4	52%



Sources : MSCI, Bloomberg.

Les entreprises présentes dans le portefeuille du FCP Colville Générations émettent en moyenne 12.5 tonnes équivalent Co2 par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé contre 136.4 pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 61% pour le portefeuille Colville Générations contre 52% pour l'univers d'investissement.

L'empreinte carbone de l'univers d'investissement est 10.9 fois plus importante que celle du FCP Colville Générations.

Par rapport à 2021, les émissions en tonnes équivalent Co2 par million d'euros de chiffre d'affaires ont diminué de 73% pour les entreprises du portefeuille Colville Générations contre une hausse de 18% pour les entreprises de l'univers d'investissement.

#### → Indicateur sur l'engagement des entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

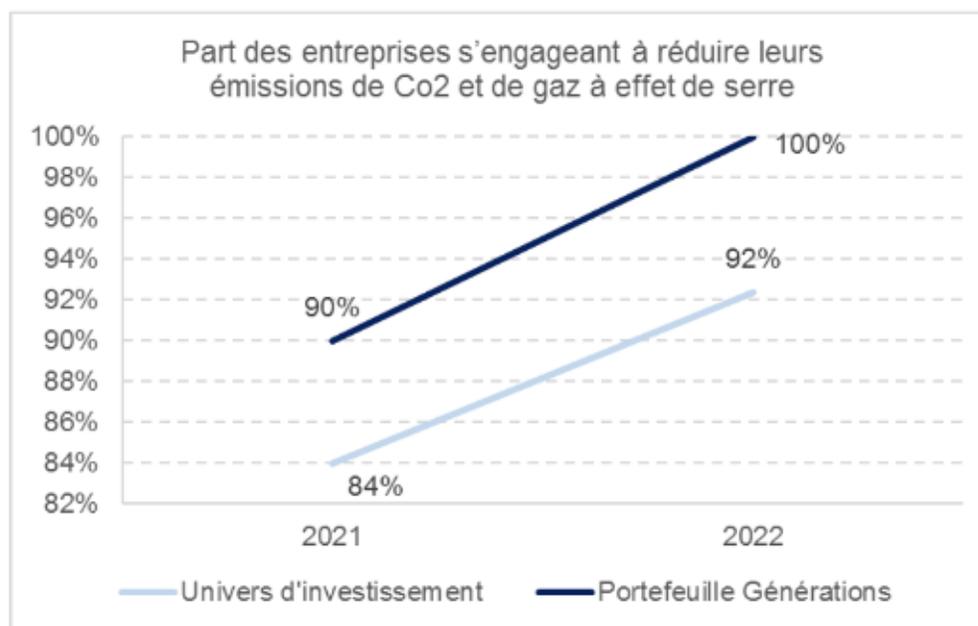
Colville Capital Partners s'engage à ce que le portefeuille de Colville Générations obtienne un meilleur résultat que l'univers d'investissement sur ce critère.

	Part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre	Taux de couverture
Colville Générations	100%	100%
Univers d'investissement	92,4%	100%

En 2022, 100% des entreprises du portefeuille de Colville Générations se sont engagées à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre contre 92,4% pour l'univers d'investissement. Le taux de couverture est de 100% dans les deux cas.

En 2021, cet engagement était de 90% pour les entreprises du portefeuille Colville Générations contre 84% pour l'univers d'investissement.

Par rapport à 2021, la part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre a augmenté de 10% pour les entreprises du portefeuille Colville Générations et de 10% pour les entreprises de l'univers d'investissement. Les trajectoires du portefeuille et de l'univers d'investissement sont nettement positives.



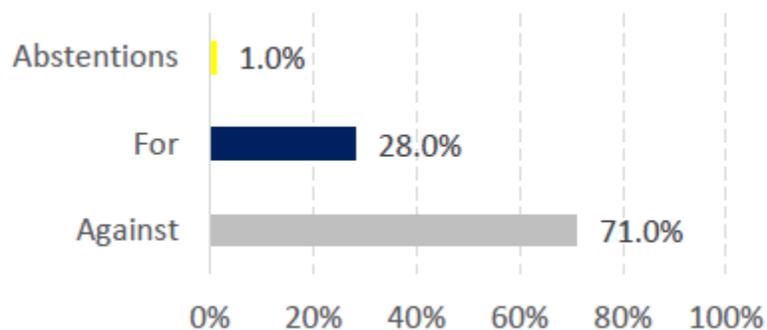
Sources : publications des entreprises, MSCI.

## 6.2 L'engagement de Colville Capital Partners en matière d'enjeux climatiques auprès de ses émetteurs en portefeuille :

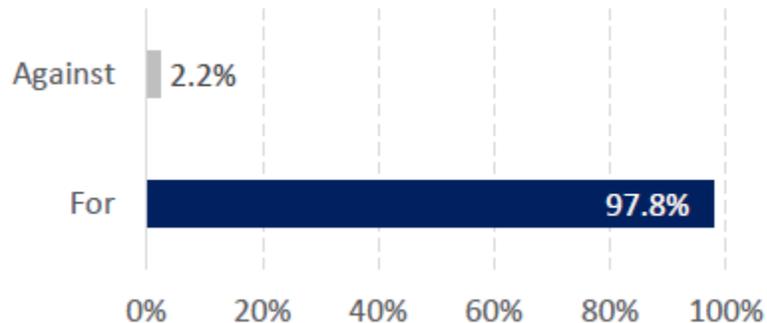
Au-delà du calcul de l'empreinte carbone des fonds, nous prenons également en compte les risques climatiques au sein de notre politique de vote. En effet, nous avons voté à plusieurs reprises pour une meilleure intégration des enjeux du réchauffement climatique au sein des entreprises de nos portefeuilles.

Par exemple, lors de l'assemblée générale de Berkshire Hathaway du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

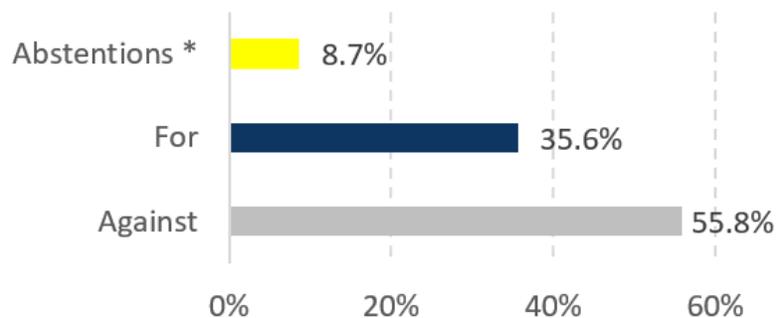
- Nous avons voté pour la publication d'un rapport sur les risques et opportunités liés au climat car sa filiale Berkshire Energy n'a pas fixé d'objectif de réduction des émissions de GES et ne s'engage pas à atteindre un niveau net zéro d'ici 2050. Résultat du vote :



- Nous nous sommes abstenus pour l'élection de Warren Buffett pour signaler au CA qu'une meilleure prise en compte des risques climatiques de la société est nécessaire. Résultat du vote :



Lors de l'assemblée générale de Charter Communications du 27 avril 2021, nous avons voté pour la publication d'un rapport annuel sur les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. Résultat du vote :



De plus, ISS a annoncé en 2021 le renforcement de sa politique de vote en matière de prise en compte du changement climatique. Ainsi, à partir de 2022, ISS a introduit une politique de responsabilisation des conseils d'administration pour les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre.

Cette politique comprend une recommandation de vote contre certains administrateurs en poste dans des entreprises faisant partie du groupe « Climate Action 100+ Focus ». Cette initiative, menée par environ 700 investisseurs et représentant plus de 68 milliards de dollars d'actifs sous gestion, engage les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde à améliorer leur gouvernance, à réduire les émissions et à renforcer les informations financières liées au climat.

### *6.3 Les critères du pilier « Environnemental » de la notation ESG déployée par Colville Capital Partners*

Dans le cadre de sa notation ESG, déployée pour les 3 fonds, Colville Capital Partners intègre les enjeux climatiques par le biais du pilier « environnemental ». Effectivement, pour les fonds Silver Autonomie, Colville Générations et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, l'équipe de gestion est attentive à l'existence d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou des actions mises en place par l'entreprise pour réduire leurs émissions.

## **7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

Colville Capital Partners est sensibilisé aux impacts de la réduction de la biodiversité et intègre cette dimension au sein de son fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole.

### **La biodiversité est une composante essentielle de la production agricole**

La biodiversité, c'est-à-dire la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes, est indispensable à l'agriculture et la sécurité alimentaire.

La biodiversité est essentielle par les services et avantages qu'elle fournit :

- Des services d'approvisionnement : nourriture, ressources génétiques, eau douce...;
- Des services de contrôle : espèces luttant contre les parasites (coccinelles, coléoptères), pollinisateurs (abeilles, guêpes, bourdons, papillons, ...), lutte contre les maladies (non-prolifération de champignons et virus)...;
- Des services de soutien : habitat des espèces qui luttent contre les nuisibles, irrigation homogène des sols...

L'érosion de la biodiversité pèse sur nos capacités à produire des ressources agricoles. Alors que 40% des espèces d'insectes sont considérées en déclin, l'Union Européenne évalue à 15 milliards d'euros la part de la production agricole annuelle de l'U.E. qui serait directement attribuée aux insectes pollinisateurs.

**La dégradation continue de la biodiversité est une menace pour l'agriculture, œuvrer à sa préservation est une nécessité.**

Colville Capital Partners est conscient que la préservation et l'optimisation de la consommation en eau est un défi important en matière de biodiversité. Dans ce cas, les équipes de gestion s'attache à investir dans des sociétés œuvrant pour la préservation de cette ressource naturelle.

### → Exemple de la société Danaher

**L'agriculture consomme près de 70% de l'eau douce mondiale, bien que 30% à 60% des eaux d'arrosages s'évaporent et ne profitent pas aux cultures.**



Pour répondre à cet enjeu, Danaher développe des appareils de télémétrie permettant de récolter des informations à distance sur l'état d'irrigation des terres cultivées.

Danaher est aussi très présente dans la gestion de l'eau en milieu naturel via ses filiales :

- OTT Hydromet permet de suivre en permanence l'état des sols cultivés, ce qui évite l'arrosage excessif ;
- Aquatic Informatics offre une base de données dédiée à la gestion des sources d'approvisionnement en eau.

### → Exemple de la société Croda

**La biodiversité est un enjeu majeur pour le monde agricole. En France, 17,6%<sup>(1)</sup> des espèces évaluées par l'UICN sont menacées et depuis 2008, 187<sup>(1)</sup> espèces se sont éteintes.**

Alors que les produits phytosanitaires sont controversés, la société Croda répond à ces enjeux en développant deux types de biopesticides :

- Biochimiques : phéromones d'insectes, extraits de plantes et d'huiles naturelles.
- Microbiologiques : à base de bactéries, champignons ou virus.

Croda met en avant les avantages des biopesticides :

- Produits moins toxiques et basés sur des ressources naturelles ;
- Moins de pollution environnementale et de problèmes de santé ;
- Augmentation du rendement et de la résistance des cultures ;
- Augmentation de la fertilité des sols ;
- Stimulation de la croissance ;
- Inhibition des organismes pathogènes.

En plus de développer des biopesticides, Croda optimise les semences et limite l'utilisation d'engrais et pesticides :

- Taillage des graines pour les adapter à l'ensemencement mécanique de précision ;
- Revêtements protecteurs pour graines qui permettent de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Biostimulants qui améliorent l'absorption des nutriments et la tolérance au stress abiotique.

### → L'intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière de Colville Capital Partners : le Natural Capital Theme Score de MSCI

L'intérêt de Colville Capital Partners en matière de biodiversité se manifeste dans le choix des émetteurs en portefeuille. Il se traduit également dans l'analyse extra-financière notamment grâce à un indicateur quantitatif.

Colville fait appel au fournisseur de données MSCI afin de mesurer l'impact du portefeuille sur la biodiversité. De nouveaux outils permettant de mesurer l'impact sur la biodiversité sont en cours de développement par MSCI. Notre analyse a vocation à s'affiner conjointement à l'enrichissement des données disponibles.

L'indicateur Natural Capital Theme Score est une donnée conçue spécifiquement par MSCI pour mesurer l'impact global d'une société sur l'environnement.

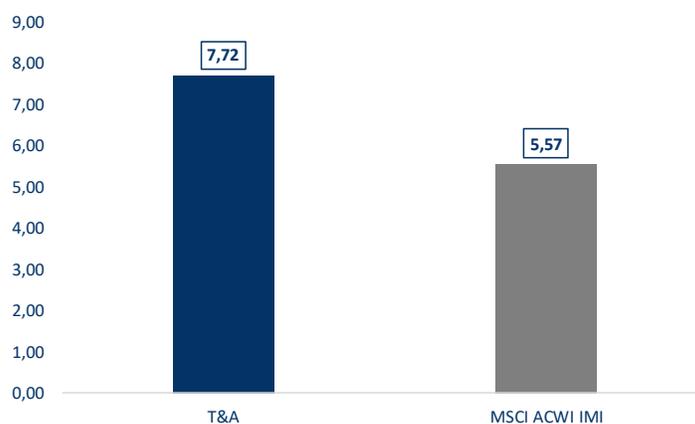
#### → Méthodologie de calcul de l'indicateur Natural Capital Theme Score développé par MSCI

La note qui s'échelonne de 0 (très fort impact négatif), à 10 (best in class) analyse dans quelle mesure une société sollicite :

- Les ressources en eaux,
- Les sols et les écosystèmes,
- Les ressources naturelles.

Pour plus d'informations sur les méthodologies de calcul des notes ESG de MSCI, <https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/ESG-Ratings-Methodology-Exec-Summary.pdf>

Le graphique ci-dessous présente la moyenne obtenue par le portefeuille comparé à l'indice MSCI ACWI Investable Market Index. Ce dernier est composé de près de 10 000 valeurs issues de 23 pays développés et 25 pays émergents.



Enfin, la biodiversité est abordée dans la notation ESG du FCP Colville Générations, l'analyse du pilier « Environnemental » intègre les initiatives de l'entreprise en faveur du recyclage et/ou de la biodiversité.

## 8. Intégration des risques ESG dans les décisions d'investissement

Les risques de durabilité sont des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'ils surviennent, pourraient avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

Ces risques en matière de durabilité appartiennent à 3 catégories :

- Les risques environnementaux et liés au changement climatique :
  - Les risques physiques provoqués par le changement climatique tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les séismes, les ouragans, les sécheresses... ;
  - Les risques de transition découlant de la modification des lois sur l'environnement susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires pour garantir la conformité réglementaire... ;
- Les risques sociaux concernant la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs et prestataires. Ces risques peuvent être relatifs au bien-être des salariés, à leur sécurité, au respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement... ;
- Les risques liés à la gouvernance peuvent être relatifs à la composition du conseil d'administration des sociétés, à l'indépendance de leurs dirigeants, à l'éthique de leur affaire, à la lutte contre la corruption...

Nous prenons en compte les risques en matière de durabilité à travers plusieurs éléments :

- Les risques environnementaux et liés au changement climatique sont pris en compte dans le pilier environnemental de notre analyse ESG. Pour Silver Autonomie et Terroirs et Avenir nous regardons l'existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou de gaz à effet de serre. Enfin, pour Colville Générations nous regardons l'existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 mais également l'existence d'initiatives en faveur du recyclage direct et indirect et /ou de la biodiversité.
- Les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance sont pris en compte notamment grâce à notre analyse des controverses des entreprises en portefeuille. Cette analyse peut influencer notre politique d'investissement de deux manières :
  - Premier cas : entreprise déjà en portefeuille  
Si une entreprise de notre portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, nous analysons la controverse et sa gravité. Nous pouvons alors engager un dialogue avec l'entreprise afin de lui adresser la controverse identifiée. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas mené à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, nous pouvons alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.
  - Deuxième cas : entreprise en cours d'analyse  
Si notre équipe de gestion envisageait d'investir dans une entreprise qui s'avèrerait, après analyse, être controversée, et que le dialogue avec celle-ci n'aboutissait pas à la mise en place d'une solution de la part de l'entreprise pour adresser cette controverse, alors nous

pourrions remettre en cause cette thèse d'investissement. Néanmoins, notre équipe de gestion dialoguera avec cette entreprise et surveillera tous les signaux positifs qui pourraient amener à une réévaluation de l'entreprise.

Afin de surveiller ces risques, un comité d'investissement se réunit lors de tout nouvel investissement, désinvestissement total et aussi souvent que l'exige l'activité. Il est co-présidé par les deux mandataires sociaux, Jacques-Antoine et Mathieu Philippe.

Lorsqu'une valeur est ajoutée en portefeuille, elle fait l'objet d'un comité au cours duquel une analyse extra-financière de l'entreprise est présentée. Nous menons notamment une analyse des controverses qui vise à appréhender en profondeur la culture d'une entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. Le RCCI-Contrôleur des risques assiste aux comités d'investissement.

Engagés dans une démarche de constante amélioration de notre approche ESG, nous étudions des solutions qui permettraient d'affiner la mesure des risques de durabilité, notamment le risque climatique.

## Annexes

### *Annexe 1 : Lexique*

#### **SFDR**

La classification des fonds au sens de la réglementation européenne SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » entrée en vigueur en mars 2021 :

- Article 6 : fonds ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'ayant pas d'objectif d'investissement durable
- Article 8 : fonds faisant la proposition de caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Article 9 : fonds ayant un ou des objectifs d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone

#### **Label ISR « Investissement Socialement Responsable »**

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances pour concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises de tout secteur d'activité économique et les entités publiques qui contribuent au développement durable.

#### **KPI**

KPI est un acronyme issu de l'anglais, signifiant key performance indicator. En français, on parle d'indicateur clé de performance (ICP).

#### **Proxy voting**

Le proxy voting est une forme de vote par laquelle un membre d'un organe de décision peut déléguer son pouvoir de vote à un représentant, pour permettre un vote en son absence.

#### **B Corp**

La certification « B Corp » est une norme internationale indépendante attribuée par l'organisme sans but lucratif « B Lab ». Elle récompense les sociétés commerciales qui répondent à des exigences sociétales, environnementales, de gouvernance et de transparence envers le public.

#### **Public Benefit Corporation**

Une « Public Benefit Corporation » est une forme d'entreprise américaine. En plus de la recherche du profit, elle souhaite avoir un impact positif sur la société, les travailleurs, la communauté et l'environnement.